

Les Présidents de territoires du Grand Paris

Monsieur le Président de la République

Palais de l'Élysée

55 rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

Vendredi 19 janvier 2018,

Monsieur le Président de la République,

Alors que les décisions gouvernementales sur les évolutions institutionnelles du Grand Paris sont annoncées pour les prochaines semaines, nous, présidents des établissements publics territoriaux (EPT) du Grand Paris, réaffirmons notre détermination et notre capacité à œuvrer à un Grand Paris des projets, fondé sur un bloc communal stratégique et ancré dans les réalités de nos territoires.

Au cours des derniers mois, nous avons été reçus par votre Secrétaire général, par le Premier Ministre, le Ministre de l'Intérieur ainsi que le Ministre de la Cohésion des territoires. Nous avons également rencontré lors de trois réunions de travail le Préfet de la Région Ile de France. Nous avons enfin participé au dialogue transpartisan ouvert dans le cadre des associations de collectivités, du Forum métropolitain, de l'Association des Communautés de France et de France urbaine.

A chaque occasion, nous avons unanimement souligné, avec force et expérience, que la condition de réussite de l'ambition métropolitaine réside dans le renforcement de son ancrage local. Nous avons choisi d'inscrire notre message dans un esprit de construction, car la concurrence territoriale ne nous semble pas à la hauteur des enjeux humains, sociaux, éducatifs, environnementaux, économiques sur lesquels nous sommes mobilisés.

Nous partageons la conviction que la coopération intercommunale permet l'exercice de compétences tant stratégiques qu'opérationnelles, en alliant gestion de services de proximité, lien direct avec les projets municipaux et mise en œuvre de projets stratégiques de territoire. Taillés à l'échelle des bassins de vie, les territoires démontrent leur pertinence à organiser les usages du quotidien et à coordonner le développement et le renouvellement urbains. En lien avec la Ville de Paris, les territoires sont aujourd'hui en première ligne pour répondre aux grands enjeux nationaux et internationaux de la région-capitale, à l'image des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, l'accueil du Grand Paris Express ou le programme national de rénovation urbaine.

Par des mises en commun et mutualisations de moyens, de personnel et d'ingénierie, nous construisons par ailleurs ces politiques publiques locales de manière efficace et financièrement responsable.

Par essence-même, les EPT ne constituent donc en rien un degré supplémentaire de collectivité territoriale mais, dans la mesure où ils sont composés des élus issus des communes et exercent les compétences municipales transférées, ils forment de véritables coopératives de villes et développent au quotidien la culture de la co-construction, propice à l'émergence de l'intelligence collective.

Le lien direct aux communes et à leurs Maires, constitutif de l'ADN des EPT, est un gage précieux de cohérence et de transversalité dans l'exercice quotidien des compétences au sein du bloc communal. C'est pour cette raison que nous sommes profondément attachés à la légitimité fondée sur le suffrage universel communal.

Aujourd'hui, dans nos territoires, nous sommes prêts et avons démontré, notamment dans les intercommunalités plus anciennement formées, notre capacité à penser et prendre en charge le développement solidaire et durable de la ville, et à assurer une solidarité interne, tout en inscrivant notre action dans une communauté métropolitaine.

Pour les intercommunalités anciennement constituées, le statut d'EPT créé par la loi NOTRe a marqué un retour en arrière restreignant leurs marges de manœuvre et organisant l'extinction progressive de leurs ressources propres. Pour toutes, le retour au statut d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre permettrait d'asseoir nos projets territoriaux sur des bases institutionnelles et financières plus solides.

Alors que différents scénarii de réforme sont aujourd'hui sur la table, nous rejetons toute hypothèse qui conduirait à un éloignement des missions de proximité, à rebours du profond mouvement de décentralisation visant à rapprocher la décision publique du citoyen. Nous sommes en effet convaincus que l'ambition métropolitaine ne peut être fondée que sur des projets de territoire issus des aspirations des habitants.

Il conviendrait par ailleurs d'assurer plus efficacement, à un degré supérieur, les missions de coordination stratégique et de régulation de l'espace métropolitain pour un développement davantage polycentrique et équilibré. Nous sommes également attentifs à ce que cette réforme ne génère pas de nouvelles ruptures urbaines, socio-économiques ou institutionnelles, mais permette au contraire de tisser un réseau d'action, inclusif et partenarial.

Dans ce sens, nous sommes prêts à travailler à une coopération renforcée des intercommunalités métropolitaines qui facilitera la résorption des fractures territoriales. Connaissant les différents degrés de maturité de nos intercommunalités, nous croyons pleinement au moteur de la coopération pour favoriser leur convergence.

Dans le cadre de la préparation de cette réforme décisive pour l'avenir du Grand Paris, nous serions honorés de pouvoir vous rencontrer prochainement pour poursuivre le débat et vous présenter l'expérience, le travail et la réalité de nos territoires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre considération la plus respectueuse.



Pierre-Christophe BAGUET
Grand Paris Seine Ouest



Jean-Didier BERGER
Vallée Sud Grand Paris



Bruno BESCHIZZA
Paris Terres d'Envol



Georges MOTHRON
Boucle Nord de Seine



Patrick BRAOUEZEC
Plaine Commune



Laurent CATHALA
Grand Paris Sud Est Avenir



Gérard COSME
Est Ensemble



Jacques KOSSOWSKI
Paris Ouest La Défense



Michel LEPRETRE
Grand-Orly Seine Bièvre



Jacques JP MARTIN
Paris Est Marne et Bois



Michel TEULET
Grand Paris Grand Est